

Risques médicaux spéciaux

Aptitude à conduire un véhicule automoteur

Défauts physiques et affections

Si le demandeur ne peut pas déclarer être exempt des défauts physiques et affections mentionnés dans l'AR du 6 mai 1988, il doit subir un examen médical auprès d'un médecin de son choix. Ce dernier apprécie si le demandeur est en état de conduire un véhicule automoteur malgré le défaut ou l'affection dont il est atteint.

Les défauts physiques et affections dont il est question dans l'AR du 6 mai 1988 (MB du 28 septembre 1988) sont entre autres:

- vue insuffisante;
- perte de connaissance (syncopes de toute nature);
- maladies mentales;
- vertiges;
- gêne importante des mouvements (amputation, paralysie, diminution importante de la force des membres, rhumatisme grave, tremblements violents).

Déclarations

Dans le texte suivant, nous entendons par "vous" le demandeur.

- Baloise Insurance traite les coordonnées dans le cadre de l'appréciation du risque, de la gestion de polices et de sinistres et à des fins commerciales. Vos données peuvent également être utilisées au sein des entreprises du Baloise Group.

Conformément à la loi sur la protection de la vie privée, vous pouvez toujours consulter ces données et les faire corriger auprès du Secrétariat général (privacy@baloise.be).

Si vous ne souhaitez pas recevoir des informations commerciales, vous devez le signaler.

Vous nous donnez votre consentement explicite pour faire traiter vos données relatives à la santé ainsi que vos données judiciaires dans le cadre de la gestion de polices et de sinistres. Nous pouvons également utiliser toutes les coordonnées acquises dans le cadre de la lutte contre la fraude.

Vous consentez à ce que les coordonnées, uniquement dans le cadre de notre gestion de polices et de sinistres, puissent être transmises à notre réassureur ou à des tiers auxquels nous sommes liés par contrat et à Datassur, uniquement si elles sont importantes pour l'appréciation du risque ainsi que pour la gestion de polices et/ou de sinistres. Vous pouvez consulter ces données et les faire corriger auprès de Datassur, service Fichiers, square de Meeûs 29, 1000 Bruxelles.

- Avertissement

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers Baloise Insurance entraîne non seulement la résiliation de la police, mais aussi des poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code pénal. En outre, l'intéressé est repris dans ce cas dans le fichier du groupement d'intérêt économique Datassur. Datassur communique les risques d'assurance à suivre spécialement à toutes les autres compagnies d'assurances affiliées.

Examen médical succinct

Concernant l'aptitude à conduire un véhicule automoteur

A compléter

	Oui	Non
1. D'après les antécédents du patient, avez-vous connaissance d'une maladie qui aggraverait le risque?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Le patient souffre-t-il d'un trouble cardio-vasculaire?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Le patient a-t-il une pression artérielle élevée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Le patient souffre-t-il de troubles visuels ou de l'ouïe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. L'urine contient-elle:		
– des protéines?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– du sucre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Le patient souffre-t-il:		
– de troubles locomoteurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– du diabète?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Savez-vous si le patient souffre de troubles du caractère ou d'autres troubles susceptibles de provoquer des réactions dangereuses?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Pensez-vous que le patient peut conduire normalement un véhicule automoteur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cachet et signature du médecin

Fait à, le

Cachet

Signature

Signature du demandeur

Fait à, le

Signature



Les assureurs mettent toute leur vigilance à dépister les tentatives de fraude ...
... en revanche, vous qui êtes de bonne foi, vous pouvez compter sur nous.
Pour ne pas payer inutilement pour les autres, aidez-nous à prévenir les abus.

Votre sécurité nous tient à cœur.

www.baloise.be

Baloise Belgium SA – Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0096 avec n° FSMA 24.941 A
Siège social: City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – Tél.: +32 3 247 21 11
Siège: Rue du Champ de Mars 23, 1050 Bruxelles, Belgique – Tél.: +32 2 773 03 11
info@baloise.be – www.baloise.be – RPM Antwerpen – TVA BE 0400.048.883 – IBAN: BE31 4100 0007 1155 – BIC: KREDBEBB
Baloise Insurance est le nom commercial de Baloise Belgium SA.